

Les présentes Conditions Générales s'appliquent aux Services WeProov et aux relations contractuelles entre PROOV GROUP, S.A.S. au capital de 480.000 euros dont le siège social est situé au 20 B Rue Louis-Philippe, 92200 Neuilly-sur-Seine, RCCS n° 811989581 Nanterre (ci-après dénommée le « Prestataire »), et tout Client souscrivant aux Services. Les présentes Conditions Générales annulent et remplacent tous accords, acceptations, conventions, actes ou correspondances antérieurs à leur signature, relativement à leur objet.

## 1. DEFINITIONS ET INTERPRETATION

### 1.1. Définitions

Dans le cadre des présentes Conditions Générales, les mots et expressions suivants commençant par une lettre majuscule auront la signification ci-après :

**Administrateur** : personne physique désignée par le Client pour gérer le compte Client.

**Anomalie** : défaut d'exécution ou dysfonctionnement reproductible de l'application.

**Application (Solution)** désigne le logiciel WeProov développé et fourni par WeProov en mode SaaS, qu'il s'agisse du logiciel classique WeProov ou des versions dérivées WeProov Go et WeProov Fleet. L'Application intègre également les Contenus, bases de données, systèmes d'exploitation, la Documentation, ainsi que tous les éléments et services qui la composent, ainsi que ses mises à jour et versions ultérieures.

**Client** : personne physique ou morale ayant souscrit aux Services soit en ligne, soit par la validation d'un devis spécifique et/ ou la signature d'un contrat spécifique.

**Compte Client** : Accès aux Services ouvert au Client, auquel peuvent être affiliés un ou plusieurs Comptes Administrateurs et Utilisateurs.

**Partie(s)** : désigne le Prestataire et le Client, pris ensemble ou individuellement

**Rapport (Dossier) WeProov** : document de type PDF généré dans l'Application suite à la validation du formulaire rempli, reprenant toutes les informations renseignées, y compris les photos prises par le biais de l'Application.

**SaaS ou Software as a Service** désigne le mode de fourniture du Logiciel qui est proposé en abonnement et est accessible via Internet au moyen d'une ou plusieurs interface(s) Web sécurisée(s) mise(s) à disposition par la Société. L'infrastructure d'exploitation et le Logiciel sont gérés par la Société.

**Services** désigne les applicatifs et services connexes fournis par le Prestataire et décrits dans les présentes Conditions Générales.

**Site** : désigne le site internet dédié aux Services, accessible via le lien <https://www.weproov.com>.

**Solution** : désigne l'ensemble des Services fournis par le Prestataire pour répondre à un ou plusieurs cas d'usage.

**Utilisateur** : désigne toute personne physique qui, placée sous la responsabilité du Client, a accès aux Services dans un cadre personnel ou professionnel.

### 1.2. Interprétation

Dans les présentes Conditions Générales et sauf convention contraire :

- les mots au singulier impliquent également le pluriel et vice-versa ;
- les titres utilisés ont été insérés uniquement pour en faciliter la lecture et n'en affectent ni le sens ni l'interprétation ;
- les règles de computation des délais prévues aux articles 640 à 642 du Code de Procédure Civile s'appliquent pour le calcul de tout délai mentionné ;

- dans le cas où un nombre de jours est spécifié, celui-ci se rapporte par principe aux jours calendaires, sauf lorsque la mention « Jours Ouvrés » est expressément indiquée.

### 2. OBJET

Les présentes Conditions Générales qui s'appliquent par défaut aux relations contractuelles entre les Parties en l'absence de Conditions Particulières ou en complément desdites Conditions Particulières, définissent les modalités de fourniture des Services WeProov au Client par le Prestataire.

### 3. DESCRIPTION DES SERVICES WEPROOV

Le Prestataire propose à ses Clients, des solutions en mode SaaS et des services connexes d'une part, et un service de conseil et gestion de projet d'autre part.

#### 3.1. Description de l'offre SaaS WeProov et des services connexes (en option)

L'offre standard du Prestataire comprend trois principale Solutions :

- *WeProov Fleet*

C'est une solution dédiée à la gestion de parcs automobiles. Elle combine :

- l'Application mobile *WeProov Fleet*, qui permet de réaliser les inspections de véhicules selon un processus digital assisté à l'issue duquel est généré un rapport en format PDF reprenant les informations saisies et els photos du véhicule ;
- la plateforme de gestion des missions d'inspections ;
- des services optionnels tels que le chiffrage de dommages, l'orientation vers des professionnels de la carrosserie, et l'arbitrage dans le cadre des procédures de pré-restitutions et restitutions.

- *WeProov Claim*

Cette solution a été conçue pour les besoins de l'assurance automobile, notamment dans le cadre de la gestion des sinistres automobiles. Elle intègre :

- l'Application mobile *WeProov Go*
- une plateforme web de gestion des déclarations de sinistres et des services optionnels tels que le chiffrage de dommages et l'orientation vers les professionnels de la carrosserie pour la prise en charge des réparations.

- *WeProov Partners*

C'est une solution conçue pour répondre aux besoins de secteurs d'activités autres que la gestion de parcs automobile et l'assurance automobiles, tels que la logistique, la construction automobile... Elle combine :

- l'Application mobile WeProov ;
- tout autre service jugé pertinent après identification des besoins du Client.

Pour toutes ces Solutions, le Prestataire offre également la possibilité au Client d'avoir une Application dédiée intégrant ses logo, couleurs et verbatims, disponible en téléchargement sur les plateformes officielles, ainsi qu'une Application dédiée conçue et développée dans un environnement numérique dédié au Client seul.

#### 3.2. WeProov Consulting

En plus de son offre SaaS et services connexes, le Prestataire met son expertise à la disposition des Clients qui le souhaitent, pour les accompagner dans la réalisation de leur projet, à travers un service de *consulting*. Ce service permet de guider le Client dans la définition de son besoin par une analyse de ses procédures et processus interne, afin d'identifier les actions à effectuer (développements spécifiques, designs, modèles de formulaires à créer) pour adapter la Solution WeProov adéquate auxdits besoins.

### 4. SOUSCRIPTION AUX SERVICES

Le Client souhaitant utiliser la version standard de WeProov Partners, peut souscrire à l'un des forfaits mensuels proposés, avec ou sans engagement sur une longue durée.

Le Client désireux d'utiliser WeProov Fleet, WeProov Claim ou une version personnalisée de WeProov Partners doit remplir un formulaire de demande de devis en ligne, ou contacter le service commercial qui se chargera, à partir des informations fournies par le Client, d'établir une proposition commerciale.

Le devis ou la proposition commerciale prend en compte les particularités du Client (périmètre des services choisi, degré de complexité des procédures internes, volume de l'activité, durée souhaitée...).

Par défaut, le devis ou la proposition commerciale validé(e) par signature du Client, et les présentes Conditions Générales forment le contrat liant les Parties.

Les Parties peuvent également décider de décrire leurs droits et obligations dans un contrat spécifique. Dans ce cas, les dispositions dudit contrat prévalent sur celles des présentes Conditions Générales.

## **5. DEPLOIEMENT DES SERVICES**

Le déploiement de la Solution se fait selon le cas, en deux ou trois phases :

### **5.1 La phase de lancement ou *setup***

Cette phase qui permet au Prestataire d'implémenter la Solution au bénéfice du Client par la création et le paramétrage des comptes et de l'Application, après une délimitation préalable des besoins du Client le cas échéant.

### **5.2 La phase pilote ou *POC (Proof of Concept)*, facultative**

Cette Phase intègre la mise à la disposition de la Solution pour des tests en situation réelle au bénéfice du Client, pendant une période déterminée. Des ajustements sont ainsi apportés aux Services en fonction des retours des Utilisateurs.

### **5.3 La phase de production ou *Run***

Cette phase intervient soit après la validation du *POC*, soit après la phase de lancement et se prolonge jusqu'à la cessation du contrat. Elle intègre également les prestations de support, de maintenance et de mise à disposition des mises à jour des Services.

## **6. CONDITIONS FINANCIERES**

### **6.1. Modalités de paiement**

Pour le Client ayant souscrit à un forfait mensuel, le montant dû au titre du forfait mensuel est payable par prélèvement bancaire sur le compte du Client (selon RIB préalablement fourni). Les sommes dues, qui incluent la TVA, sont prélevées chaque mois par le Prestataire. Tous les mois, le Prestataire adresse au Client une facture électronique récapitulant les sommes prélevées ou à prélever. Tout mois entamé par le Client sera intégralement facturé.

Dans le cas où le Client souscrit à l'un des forfaits mensuels avec engagement annuel, le montant dû par le Client au titre du forfait annuel est payable en une seule fois à la souscription par virement ou prélèvement bancaire.

Les rapports d'inspection non utilisés pendant le mois ou l'année écoulée sont définitivement perdus et ne peuvent pas faire l'objet de remboursement total ou partiel du Prestataire.

Lorsque le *Setup* et le *POC* sont prévus, les frais y afférents sont payables d'avance, au démarrage, par chèque, virement ou prélèvement bancaire.

## 6.2. Non-paiement

En cas de retard de paiement, une pénalité égale à trois fois le taux d'intérêt minimum légal pourrait être appliquée, ainsi qu'une indemnité forfaitaire de recouvrement de 40 €.

En cas de non-paiement, même partiel, d'une facture, quelle qu'elle soit, à son échéance, le Prestataire se réserve le droit de suspendre tout accès aux Services, quinze jours après la réception par le Client d'une mise en demeure de payer restée infructueuse, et ce jusqu'à réception du complet paiement des sommes dues, sans remboursement, ni indemnités, et sans que cette suspension puisse être considérée comme une résiliation du contrat, mais sans préjudice de la faculté pour le Prestataire de résilier le Contrat conformément à l'article « Résiliation ».

## 6.3. Tarifs

Les tarifs applicables ci-dessous sont applicables aux Services :

SOLUTION	DETAIL	TARIFS EN € HT
WeProov Partners	Forfait essentiel (50 rapports inclus/mois)	99 € HT
	Forfait premium (200 rapports inclus/mois)	199 € HT
	Forfait premium +	Sur devis
WeProov Fleet	Setup	A partir de 1000 € HT en fonction du volume
	Coût à l'usage	A partir de 2,5 € HT en fonction du volume
	Chiffrage (optionnel)	A partir de 20 € HT/véhicule en fonction du volume
	Arbitrage (optionnel)	A partir de 25 € HT/véhicule
	Application dédiée	Sur devis
	Application dédiée dans environnement dédié	Sur devis
WeProov Claim	Setup	A partir de 1000 € HT en fonction du volume
	Licence mensuelle	A partir de 100 € HT
	Coût à l'usage	A partir de 1 € HT
	Chiffrage (optionnel)	A partir de 25 € HT
	Application dédiée	Sur devis
	Application dédiée dans environnement dédié	Sur devis

## 7. OBLIGATIONS DU CLIENT

En souscrivant aux Services, le Client s'engage à :

- transmettre au Prestataire, avec précision, sous son entière responsabilité, l'ensemble des informations nécessaires à l'exécution du Contrat, et garantit l'exactitude de ces informations. Il s'engage à ce titre à signaler au Prestataire toute modification de ces informations ;
- régler la redevance contractuelle dans les conditions fixées à l'article 6 ;
- respecter les droits de propriété intellectuelle du Prestataire ;

- ne pas utiliser les Services dans des conditions de nature à porter atteinte au bon fonctionnement ou à la sécurité de l'Infrastructure ;
- s'assurer que tous les Utilisateurs de son fait soient formés à l'utilisation des Services ;
- respecter le principe du contradictoire dans la réalisation des états des lieux, lorsque la loi le requiert ;
- veiller à ce que les données transférées à la plateforme applicative ne nuisent pas au bon fonctionnement de cette plateforme. Il s'engage notamment à ne pas y transférer de données : (i) contenant ou susceptibles de contenir des virus ; (ii) présentant un caractère illicite, contraire aux bonnes mœurs ou attentatoire aux droits des tiers, notamment à des droits de propriété intellectuelle. En conséquence, le Client est responsable des dommages que ces données ou lui-même pourraient causer au Prestataire, à un tiers, à l'Infrastructure ou à l'Application et garantit le Prestataire contre tout recours qui pourrait être exercé contre lui par un tiers du fait de ces données ;
- respecter la législation d'une manière générale dans le cadre de l'utilisation des Services.

## **8. PROPRIETE INTELLECTUELLE**

Le Prestataire garantit qu'il possède les droits de propriété intellectuelle sur le Logiciel, sa Documentation, le Site et les marques associées, conformément au Code de Propriété Intellectuelle.

Il n'est transféré aucun droit de propriété au Client sur ces éléments au titre du Contrat. Le Client s'interdit par conséquent tout acte susceptible de porter atteinte aux droits de propriété intellectuelle du Prestataire sur les éléments susvisés.

## **9. LICENCE**

La souscription aux Services confère au Client un droit non exclusif et non transférable d'accéder au Logiciel et de l'utiliser, de le mettre à la disposition des Utilisateurs dans le cadre de ses activités, dans la limite de la durée contractuelle et dans un périmètre géographique défini.

Le Client n'est pas autorisé à (i) louer à bail, donner en location, concéder sous licence, modifier, corriger, adapter ou traduire le Logiciel ; (ii) procéder à la rétroconception, à la décompilation ou au démontage du Logiciel, ou à créer des œuvres dérivées du Logiciel ; (iii) tenter de créer le code source du Logiciel à partir de son code objet ; (iv) utiliser un matériel ou un logiciel non autorisé, illégal, contrefait ou modifié avec le Logiciel ; (v) enfreindre des lois, des règlements ou des textes législatifs ou les droits du Prestataire ou de tiers dans le cadre de son accès ou de son utilisation du Logiciel ; ou (vi) exploiter le Logiciel de toute autre façon non autorisée.

## **10. UTILISATION DES DONNEES DU CLIENT**

Le Client reste propriétaire des informations et données intégrées dans la Base de Données du Prestataire au titre de l'accès aux Services.

Le Prestataire s'interdit d'utiliser, modifier, céder ou transférer à un tiers, en totalité ou en partie, à titre onéreux ou gratuit, en dehors des besoins d'exécution de ses obligations contractuelles et sans le consentement des Clients, les données qui lui seront communiquées par les Clients/Utilisateurs dans le cadre des Services.

Cet engagement ne concerne cependant pas les opérations nécessaires à l'établissement par le Prestataire de ses factures, à l'évolution des Services et à l'élaboration de statistiques d'utilisation, sous réserve d'anonymisation des données.

Par ailleurs, le Prestataire pourra compiler des informations statistiques agrégées et rendues anonymes et pourra les rendre publiques à condition qu'elles n'identifient pas les informations confidentielles du Client/Utilisateur, et qu'elles ne comprennent aucune donnée directement ou indirectement nominative.

Le Prestataire s'engage à respecter l'ensemble des obligations qui lui incombent au regard du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et de la Loi Informatique et Libertés modifiée, ainsi que toute législation et/ou réglementation future y relative, qu'elle soit locale ou internationale.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, la Société fournit à ses Clients/Utilisateurs, des informations détaillées sur les conditions de collecte et d'utilisation de leurs données à caractère personnel dans sa Charte de Protection des Données Personnelles, accessible via le site Internet dédié aux Services, et l'Application.

## 11. SECURITE DES SYSTEMES D'INFORMATION

Le Prestataire est tenu de mettre en place les mesures techniques et organisationnelles nécessaires à la sécurité des informations du Client.

Le Prestataire s'engage à assurer :

- D'une manière générale, la protection des données et informations du Client contre toute atteinte à leur confidentialité, intégrité ou disponibilité ;
- La sécurité et le contrôle d'accès aux locaux d'exécution dédiés à l'exécution des Prestations ;
- La sécurité des systèmes d'information, infrastructures et équipements nécessaires à la réalisation des Prestations.

Les politiques, procédures et mesures de sécurité mises en œuvre par le Prestataire devront être documentées, conformes aux règles de l'art applicables dans ce domaine, et adéquates.

## 12. GARANTIE/RESPONSABILITE

### 11.1 Garanties

Le Prestataire garantit la conformité de l'Application et de chaque Service à sa Documentation. Cette garantie ne s'étend pas à une garantie de conformité aux besoins spécifiques du Client.

Le Prestataire ne garantit pas non plus l'aptitude des services à atteindre les objectifs du Client.

### 11.2 Responsabilités

Les Parties conviennent qu'au titre du présent Contrat le Prestataire est soumis à une obligation de moyens, compte tenu notamment des aléas inhérents à Internet.

Sauf exception expressément prévue dans le Contrat, les Services fournis par le Prestataire ne sauraient être assimilés à des prestations de Conseil, ni à une immixtion du Prestataire dans les processus métiers et la gestion du Client. Le rôle du Prestataire consiste en la fourniture de l'Application et des services associés, dont l'utilisation est laissée à la discrétion et à la responsabilité du Client. Le Client détient la responsabilité de l'utilisation de ses données, la responsabilité du Prestataire se limitant à en assurer la sauvegarde, l'hébergement et la sécurisation dans son système pour le compte du Client.

Le Prestataire n'est par conséquent pas responsable des dommages éventuels résultant de données erronées.

De convention expresse, le Prestataire n'est pas responsable des préjudices indirects qui pourraient résulter de l'exécution ou de l'inexécution du Contrat, notamment le préjudice financier, commercial, la perte de clientèle, le trouble commercial, la perte de bénéfice, la perte d'image de marque, l'augmentation des charges.

Le Prestataire ne saurait, à quelque titre que ce soit, être rendue responsable de dommages subis par l'Utilisateur et découlant :

- de la communication par l'Utilisateur ou un tiers, d'informations fausses, mensongères ou falsifiées, non vérifiées, partielles, relatives à leur identité lors de la création de compte ou de la réalisation des rapports ;
- de la réalisation d'un état des lieux non conforme aux indications fournies par le Prestataire sur le Site ou l'Application ;
- de l'absence ou de l'abus d'habilitation de l'Utilisateur de signer l'état des lieux au nom et pour le compte d'autrui et en particulier pour le Client ou son mandataire ;
- d'une cause étrangère au Prestataire (force majeure, fait d'un tiers ou faute de la victime).

## 13. CONVENTION DE PREUVE

Les Parties conviennent expressément que le Rapport WeProov généré par l'Application a la qualité de document original, constitue une preuve littérale susceptible d'être produite en justice, au sens de l'article 1365 du Code Civil, et a la même force probante que l'écrit sur support papier, conformément aux termes de l'article 1366 du Code Civil.

L'identification du/des signataire(s) du Rapport est opérée, suivant le cas, à partir de l'adresse électronique personnel/professionnelle, du numéro de téléphone mobile personnel/professionnel, de pièces justificatives requises dans certains contextes d'utilisation des Services.

Le cachet électronique (issu d'un certificat électronique délivré par une Autorité de Certification agréée) apposé sur le Rapport WeProov et l'enregistrement des données dans la Blockchain en garantissent l'origine et l'authenticité, de même que l'intégrité des données qu'il contient.

#### **14. CESSION ET TRANSFERT DU CONTRAT**

Le Client s'interdit de céder le présent Contrat à un tiers, sans accord préalable écrit du Prestataire. Les Parties conviennent néanmoins que le Client est autorisé à mandater tout tiers afin qu'il utilise les Services en son nom et pour son compte en qualité d'Utilisateur, étant entendu que le co-contractant du Prestataire demeure le Client.

#### **15. SOUS-TRAITANCE**

Les Parties conviennent que le Prestataire peut librement confier une partie des prestations à sa charge à un tiers sous-traitant. Le Prestataire demeure cependant entièrement responsable aux yeux du Client.

#### **16. INDEPENDANCE DES STIPULATIONS DU CONTRAT**

En cas de nullité d'une ou plusieurs dispositions du Contrat, les autres dispositions demeurent valides. Les Parties s'entendent pour remplacer la/les disposition(s) non valides par de nouvelles.

#### **17. MODIFICATION DES CONDITIONS GENERALES**

Le Prestataire se réserve le droit de modifier les présentes Conditions Générales pour tenir compte de l'évolution de son offre de Services et/ou de la réglementation en vigueur. Le Client sera informé des mises à jour par courrier électronique et/ou notification sur le Site avant l'entrée en vigueur des nouvelles Conditions Générales.

#### **18. RESILIATION**

Le Contrat pourra être résilié de plein droit par le Prestataire en cas de non-respect par le Client de l'une quelconque de ses obligations, notamment en cas de violation des droits de propriété intellectuelle ou de non-paiement de tout ou partie des sommes dues au Prestataire. Cette résiliation prendra effet dès sa notification au Client par tout moyen laissant trace écrite, sans mise en demeure préalable. Les sommes versées par avance par le Client resteront acquises au Prestataire à titre de pénalités, sans préjudice de la faculté pour le Prestataire de solliciter judiciairement l'indemnisation de l'entier dommage que lui aurait causé le manquement du Client.

Le Contrat pourra être résilié de plein droit par le Client par Lettre Recommandée avec Accusé de Réception en cas de manquement grave du Prestataire à une obligation essentielle du Contrat non réparé dans un délai d'un mois à compter de sa notification par le Client par tout moyen laissant trace écrite.

#### **19. REVERSIBILITE**

En cas de cessation de la relation contractuelle entre les Parties, pour quelque cause que ce soit, le Prestataire conservera les données du Client pendant un (01) mois à compter de la date de cessation du contrat.

Le Client aura la faculté de demander au Prestataire de lui transmettre ses données au format PDF ou CSV sur un support amovible, au tarif en vigueur. Passé ce délai, les données du Client seront supprimées de la Base de Données du Prestataire.

#### **20. LOI APPLICABLE/JURIDICTION COMPETENTE**

Le présent Contrat est régi par les dispositions légales et réglementaires en vigueur en France. Tout litige découlant de son interprétation, de son exécution ou de son extinction, à défaut d'un accord amiable, sera porté devant le tribunal compétent du lieu du siège social du Prestataire, à défaut d'accord amiable.